

Appendice	1823	FONDS PUBLICS— <i>continué.</i>
L.	12 Déc.	<p>No. 5. Etat des Payemens à compte des Appropriations faites par la Législature et de la balance entre les mains du Receveur-Général.</p> <p>6. Etat Général par le Receveur-Général, formé sur les sept Documents suivans :</p> <p>No. 1. Mémoire montrant les Fonds à la disposition de la Législature suivant un Etat signé de la personne faisant fonction d'Inspecteur-Général des Comptes Publics de la Province, daté du 20 Janvier 1823, continué au 22 Mars 1823.</p> <p>No. 2. Mémoire montrant les Fonds à la disposition de la Législature suivant le Rapport du Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée du 18 Février 1823, continué au 22 Mars 1823.</p> <p>No. 3. Liste des Appropriations pour 1823.</p> <p>No. 4. Compte des Appropriations dépensées entre le 10 Octobre 1822 et le 22 Mars 1823.</p> <p>No. 5. Compte d'Argent restant non payé sur des Lettres de Crédit le 22 Mars 1823.</p> <p>No. 6. Compte d'Argent reçu par le Receveur-Général entre le 11 Octobre 1822 et le 22 Mars 1823 inclusivement.</p> <p>No. 7. Mémoire montrant les Fonds disponibles pour couvrir les Appropriations faites à la dernière Session de la Législature, et celles des Sessions antérieures.</p> <p>7. Observations par le Receveur-Général relativement aux Deniers Publics en main, &amp;c.</p> <p>8. Mémoire du Receveur-Général relativement à l'état des Fonds.</p> <p>9. Esquisse de l'état actuel des Fonds Provinciaux le 1er Novembre 1822, à l'exclusion des Deniers appropriés, et comptant tous les Arrérages des Obligations à la Douane à payer.</p> <p>10. Etat des Deniers payés au Clergé depuis le 1er. Mai 1813 jusqu'au 1er. Novembre 1817.</p> <p>11. Observations du Gouverneur en Chef sur les Etats et Papiers produits par le Receveur-Général, avec les Réponses du Receveur-Général.</p> <p>12. Extrait d'Observations ultérieures du Gouverneur en Chef sur les Réponses du Receveur-Général.</p>
M.	20	— RECLAMATIONS DES TERRES DE GASPE : Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la 59e. Geo. III. Chap. 3, pour entendre et déterminer les demandes des personnes réclamant des Terres dans le District Inférieur de Gaspé.
N.	13 Janvier 1824	BANQUES : Etats des Fonds des Banques de Québec, de Montréal et du Canada, montrant le montant du Capital payé, les Dettes dues, les Deniers déposés, les Billets en circulation et l'Argent en main, le 7 Janvier 1824.
O.	16	— COMPTES PUBLICS : DEPENSE CIVILE DU BAS-CANADA :—Etat préliminaire des Comptes Publics de l'Année 1823, contenant les Dépenses Contingentes additionnelles du Gouvernement Civil du Bas-Canada encourues entre le 11 Octobre 1821 et le 10 Octobre 1822, et les Charges annuelles et régulières entre le 1er. Novembre 1821 et le 31 Octobre 1822, étant un Compte supplémentaire à ceux qui ont déjà été fournis pour l'année 1822, comprenant les omissions dans les Comptes de cette année-là ou des précédentes.
		REVENU PROVINCIAL, entre le 1er. Novembre 1822 et le 1er. Novembre 1823.
		<p>No. 1. Compte d'Argent reçu pour le Revenu Casuel et Territorial.</p> <p>2. Compte d'Argent reçu pour Droits et Licences en vertu du Statut de la 14e. Geo. III.</p> <p>3. Compte d'Argent reçu pour Droits sur les Vins en vertu de l'Acte Provincial de la 33e. Geo. III.</p> <p>4. Compte d'Argent reçu pour Droits sur les Effets et Marchandises, et sur les Licences en vertu de l'Acte de la 35e. Geo. III.</p> <p>5. Compte d'Argent reçu pour Droits sur les Licences pour des Billards et sur le Tabac fabriqué et en poudre, en vertu de l'Acte Provincial de la 41e. Geo. III.</p> <p>6. Compte d'Argent reçu en vertu des Actes Provinciaux des 45e. Geo. III. Chap. 12 et 51e. Geo. III. Chap. 12, et des Frais encourus pour l'Amélioration de la Navigation du Fleuve Saint-Laurent.</p> <p>7. Compte des Droits perçus en vertu de l'Acte Provincial de la 48e. Geo. III. Chap. 19, pour l'Amélioration de la Navigation Intérieure du Fleuve Saint-Laurent.</p> <p>8. Compte d'Argent reçu pour Droits en vertu de l'Acte Provincial de la 53e. Geo. III. Chap. 11, amendé par la 55e. Geo. III. Chap. 2.</p> <p>9. Compte d'Argent reçu pour Droits en vertu de l'Acte Provincial de la 55e. Geo. III. Chap. 3.</p> <p>10. Compte d'Argent reçu pour Droits en vertu de l'Acte Provincial de la 59e. Geo. III. Chap. 4, continué et amendé par la 2e. Geo. IV. Chap. 1.</p> <p>11. Compte d'Argent reçu pour Droits en vertu des Actes du Parlement Impérial des 3e. Geo. IV. Chap. 44 et 45, et 4e. Geo. IV. Chap. 2.</p> <p>12. Compte d'Argent reçu pour Droits en vertu de l'Acte du Parlement Impérial de la 3e. Geo. IV. Chap. 119.</p> <p>13. Compte d'Argent reçu pour Amendes, Confiscations, &amp;c.</p> <p>14. Compte du Revenu Provincial perçu et reçu.</p> <p>15. Etat qui fait voir les Droits perçus en vertu de divers Actes du Parlement Provincial du Bas-Canada, et des différentes Appropriations d'iceux.</p> <p>16. Précis des Warrants accordés par le Gouverneur en Chef pour le Payement de la Dépense Civile du Bas-Canada, depuis le 1er. Novembre 1822 jusqu'au 1er. Novembre 1823.</p> <p>17. Précis des Warrants accordés par le Gouverneur en Chef pour le Payement des Appointemens des Officiers de la Législature et des Dépenses Contingentes d'icelle, depuis le 1er. Novembre 1822 jusqu'au 1er. Novembre 1823.</p> <p>18. Etat des frais de Perception du Revenu du Bas-Canada, depuis le 1er. Novembre 1822 jusqu'au 1er. Novembre 1823.</p>